

N° de réf. : I07-084

Le 2 novembre 2007

Annnonce de service de vérification n° 33

Le programme existant de vérification de l'efficacité énergétique n'est pas touché

Vous avez de nouveaux produits à faire vérifier quant à l'efficacité énergétique ?

***Appelez-nous dès aujourd'hui !
1-866-797-4272***

Nous annonçons : la publication de la norme CSA C746-06, Évaluation des performances des climatiseurs et des thermopompes de grande puissance et des climatiseurs verticaux monoblocs

Voir la pièce jointe n° 1 pour les numéros de classe visés.

Qui est visé ?

Tous les fabricants de climatiseurs, de thermopompes et de groupes compresseurs-condenseurs.

Que devez vous faire ?

1. Les modifications apportées à cette publication ne touchent pas les produits déjà vérifiés. Nous appliquerons les nouvelles exigences, selon le cas, à vos prochains projets de vérification de l'efficacité énergétique.
2. Veuillez communiquer avec le personnel d'ingénierie de la CSA afin d'obtenir des informations concernant les modifications et la façon dont elles s'appliquent à vous.
3. Si vous souhaitez démarrer un nouveau projet de vérification de l'efficacité énergétique, veuillez communiquer avec le personnel technique de la CSA pour qu'une évaluation de votre produit soit faite. Veuillez remettre à l'ingénieur CSA responsable de votre dossier la documentation à l'appui pertinente.* Si des essais sont nécessaires, nous vous indiquerons le nombre d'échantillons à fournir.

*Inclure les informations techniques et les matériaux ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise, l'emplacement des usines et le numéro de dossier de la CSA ou le numéro du contrat principal (si un tel numéro a été attribué) au moment de présenter la demande.

Présentez votre demande d'évaluation dès maintenant

Introduction :

La troisième édition de la norme CSA C746-06, Évaluation des performances des climatiseurs et des thermopompes de grande puissance et des climatiseurs verticaux monoblocs remplace l'édition 1998 de la norme intitulée Évaluation des performances des climatiseurs et des thermopompes de grande puissance.

Principales modifications :

Voici les principales modifications :

- Le domaine d'application a été élaboré davantage afin d'inclure les unités ayant une puissance nominale de 73 kW (250 000 Btu/h) ou plus et les climatiseurs verticaux monoblocs.
- La puissance consommée et la capacité permises pour les unités sans ventilateur à circulation d'air intérieur ont été augmentées afin d'inclure les unités ayant une puissance nominale supérieure à 40 kW (135 000 Btu/h)
- La puissance consommée pour les unités refroidies à l'eau ne s'applique qu'aux unités ayant une puissance nominale de 19 à 39,6 kW (65 000 à 135 000 Btu/h)

Les niveaux de rendement énergétique minimaux ont été mis à jour afin de les harmoniser avec ceux précisés dans la norme ASHRAE 90.1-2001.

Vous souhaitez plus de renseignements techniques ?

Communiquez avec Don Lee par téléphone au 416.747.4176, télécopieur au 416. 401.6556 ou courriel au don.lee@csa-international.org

Rendez-vous au www.csa-international.org

Cliquez sur Communiquez avec nous pour parcourir la liste de nos bureaux et partenaires
Rendez-vous au www.shopcsa.ca pour acheter une norme.



Pièce jointe n° 1

Classes visées :

Classe n° :

8814 01 : RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE - Pompes à chaleur de grande capacité

8814 02 : RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE - Pompes à chaleur de grande capacité

8814 03 : RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE - Pompes à chaleur de grande capacité